

AU SOMMAIRE

CLIMAT DES AFFAIRES	2
SALAIRE MOYEN PAR PERSONNE	4
EFFECTIF SALARIÉ DU SECTEUR PRIVÉ	5
CHÔMAGE ET DEMANDEURS D'EMPLOI	7

TABLEAU DE BORD TRIMESTRIEL

n°24
2^E TRIMESTRE 2022

+ 0,1 % de l'effectif salarié privé dans la Loire (+ 0,3 % en région) au 2^e trim. 2022 par rapport au 1^{er} trim. 2022.

2 594 € brut par mois, c'est le salaire moyen par personne dans la Loire au 2^e trim. 2022.

+ 3,7 % du salaire moyen par personne dans la Loire (+ 1,2 % en région) au 2^e trim. 2022 par rapport au 1^{er} trim. 2022.

7,3 % de taux de chômage dans la Loire (6,4 % en région) au 2^e trim. 2022, en hausse par rapport au trimestre précédent.

76 % c'est la part d'entreprises ligériennes dont le score traduit une situation financière saine ou équilibrée fin 2021.

29 825 demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie A enregistrés à Pôle emploi dans la Loire, en baisse de 3,6 % (- 2,9 % en région) au 2^e trim. 2022 par rapport au 1^{er} trim. 2022.



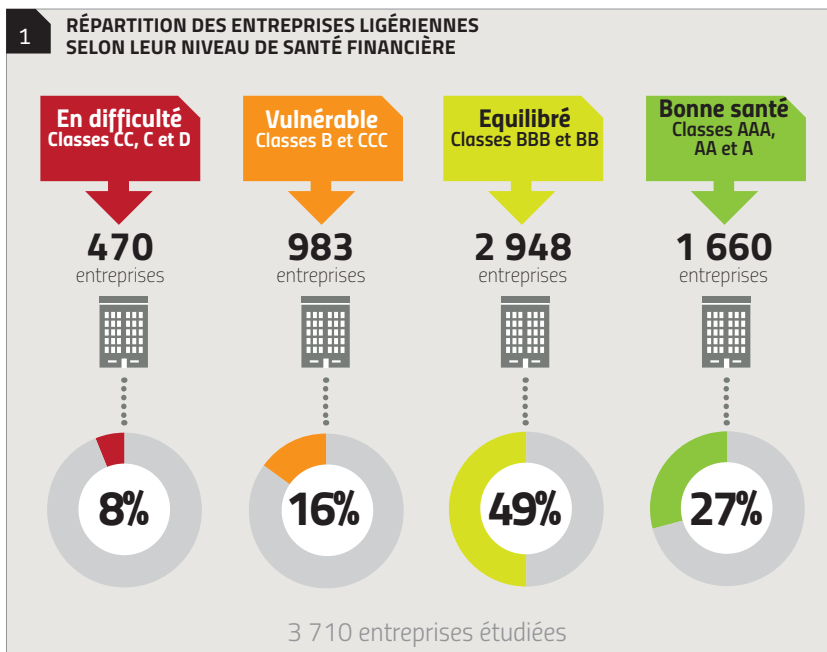
© fotomelia

LES TENDANCES DANS LA LOIRE :

- ⊕ Une nette amélioration de la santé financière des entreprises.
- ⊕ La croissance du salaire moyen par personne se poursuit.
- ⊕ Une progression des effectifs salariés privés dans tous les secteurs à l'exception de l'intérim.
- ⊕ Une légère hausse du taux de chômage.

CLIMAT DES AFFAIRES

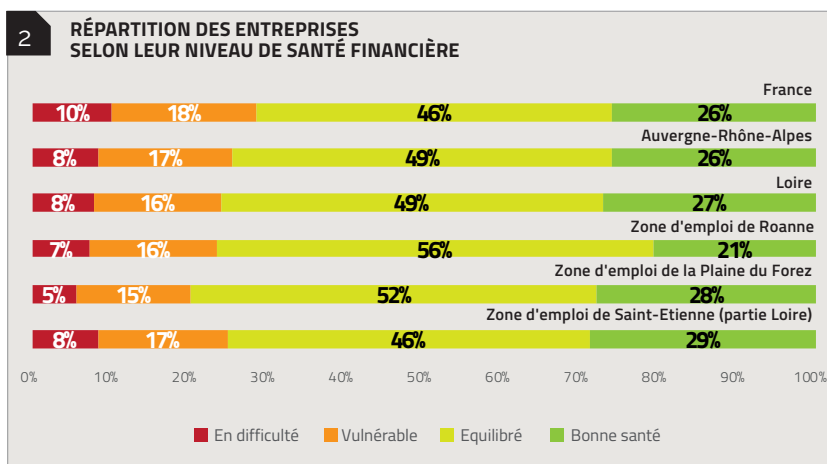
Au 31 décembre 2021, la Loire répertoriait près de 20 530 établissements salariés privés. L'analyse du climat des affaires porte sur toutes les entreprises actives en juillet 2022 qui ont publié leurs comptes pour l'année 2021. Au total, 6 060 entreprises sont concernées.



**DANS LA LOIRE, 78 %
DES ENTREPRISES
SONT NOTÉES
FAVORABLEMENT,
8 % TRÈS
DÉFAVORABLEMENT**

Sur les 6 060 entreprises ligériennes analysées :

- 27 % sont en bonne santé,
- 49 % présentent une situation équilibrée,
- 16 % sont vulnérables,
- 8 % sont en difficulté.



**LES ENTREPRISES
LIGÉRIENNES SONT
EN BONNE SANTÉ
COMPARATIVEMENT
AU NIVEAU NATIONAL**

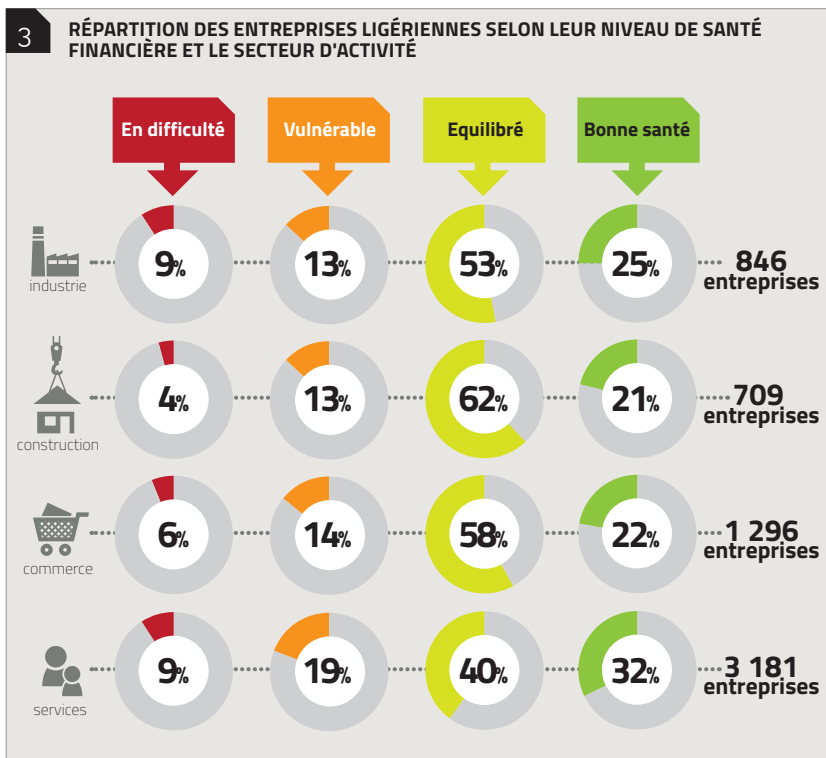
La part d'entreprises notées favorablement dans le département de la Loire est proche du niveau régional (+ 1 point) et plus importante qu'au niveau national (+ 4 points). Cette part atteint 80 % dans la zone d'emploi de la Plaine du Forez, elle est inférieure dans celles de Roanne (77 %) et de Saint-Etienne (75 %).

De manière plus fine, la zone d'emploi de Saint-Etienne se démarque à la fois par sa part d'entreprises en bonne santé et d'entreprises vulnérables alors que celles de la Plaine du Forez et de Roanne ressortent davantage pour leurs entreprises en situation d'équilibre.

UNE SANTÉ FINANCIÈRE CONTRASTÉE SELON LES SECTEURS D'ACTIVITÉ

- Trois secteurs marqués par de nombreuses entreprises en situation équilibrée : la construction (62 % contre 49 %), le commerce (58 %) et l'industrie (53 %), même si l'industrie a une part d'entreprises en difficulté plus importante que les deux autres secteurs ;

- Les services, quant à eux, se caractérisent à la fois par des entreprises en bonne santé (32 % contre 27 %) et par des entreprises vulnérables (19 % contre 16 %). Cette différence s'explique par la différence d'impact de la crise sanitaire sur les services aux particuliers (hôtellerie-restauration, culture, sport...) et les services aux entreprises (activités bancaires, informatique, conseil aux entreprises...).



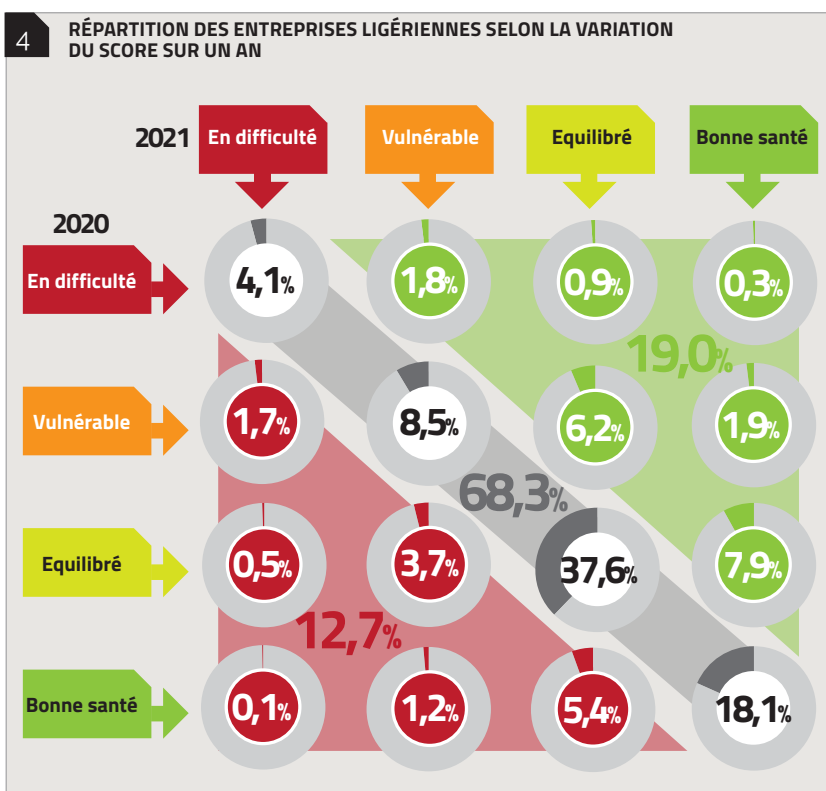
UNE NETTE AMÉLIORATION DE LA SANTÉ FINANCIÈRE DES ENTREPRISES EN 2021

En comparant la situation des entreprises du panel par rapport à leur score de 2020, on observe que :

- 68 % des entreprises maintiennent leur score ;
- 19 % des entreprises ont enregistré une amélioration de leur score ;
- 13 % des entreprises ont vu leur score se dégrader.

🕒 Le solde des scores est de + 6 points.

Aide à la lecture : 6,2 % des entreprises qui présentent une situation équilibrée en 2021 étaient en situation vulnérable en 2020. Elles ont vu leur situation s'améliorer.



SALAIRE MOYEN PAR PERSONNE

LA CROISSANCE DU SALAIRE MOYEN SE POURSUIT

1	Niveau 2022 T2 (e1 €)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)
France	2 878	+1,1%	+8,2%
Auvergne-Rhône-Alpes	2 777	+1,2%	+8,4%
Pôle métropolitain	2 940	+0,9%	+7,5%
Loire	2 594	+3,7%	+9,5%
Zone d'emploi de Saint-Étienne	2 655	+4,1%	+10,3%
Zone d'emploi de la Plaine du Forez	2 354	+1,0%	+6,2%
Zone d'emploi de Roanne	2 438	+1,3%	+7,2%

La Loire atteint ainsi un salaire moyen par tête de 2 594 € brut par mois au 2^e trimestre 2022, chiffre inférieur au salaire moyen observé dans le Pôle métropolitain, en région et en France. Le salaire moyen est plus élevé au sein de la zone d'emploi de Saint-Etienne que dans celles de Roanne et de la Plaine du Forez. Cet écart s'explique par les différences d'activités et de métiers qui y sont pratiquées (les emplois métropolitains sont plus nombreux à Saint-Etienne : prestations intellectuelles, conception-recherche, culture-loisirs...).

Le salaire moyen par tête croît de 3,7 % au 2^e trimestre 2022. L'Acoss n'explique plus cette croissance par la baisse du recours à l'activité partielle mais par **l'ajustement des salaires à la hausse des prix à la consommation** (+ 1,9 % ce trimestre en France), portés notamment par la revalorisation automatique du SMIC (+ 2,7 % en milieu de trimestre) et des effets de diffusion sur les salaires plus élevés.

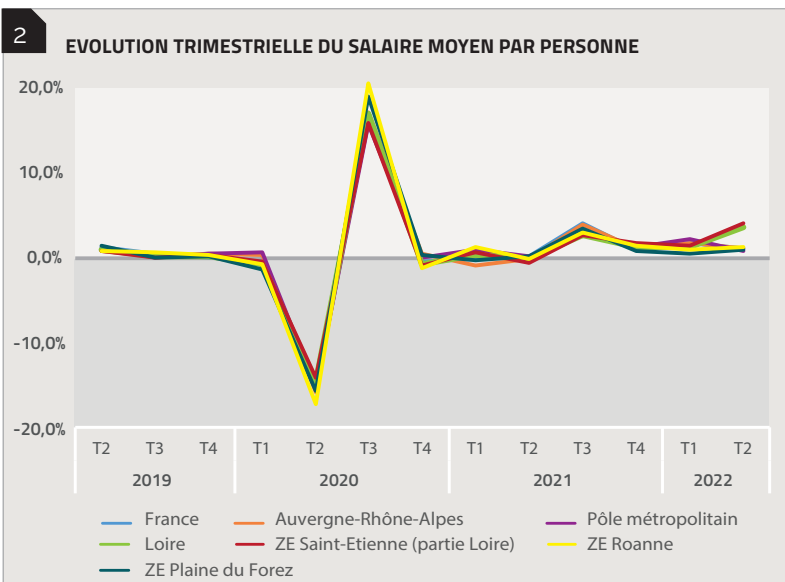
Contrairement au trimestre précédent, cette progression est nettement plus importante dans la Loire qu'aux niveaux régional et national (+ 1,1 %).

UNE TENDANCE PERCEPTIBLE DANS TOUS LES TERRITOIRES

Par rapport à la fin 2019, le SMPT progresse de 8,7 % dans la Loire, soit une hausse trimestrielle moyenne de 0,8 %, supérieure aux évolutions observées avant la crise sanitaire. Cette tendance est de mise dans tous les territoires analysés. Les prix à la consommation hors tabac de l'ensemble des ménages augmentent, en comparaison, de 7,1 % par rapport à fin 2019.

1. tableau : Source : Acoss-Urssaf-Dares (effectifs intérimaires), données CVS, traitement eures

2. graphique : Source : Acoss-Urssaf-Dares (effectifs intérimaires), données CVS, traitement eures



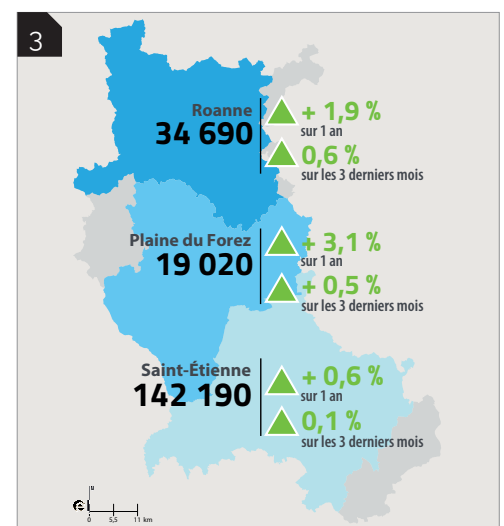
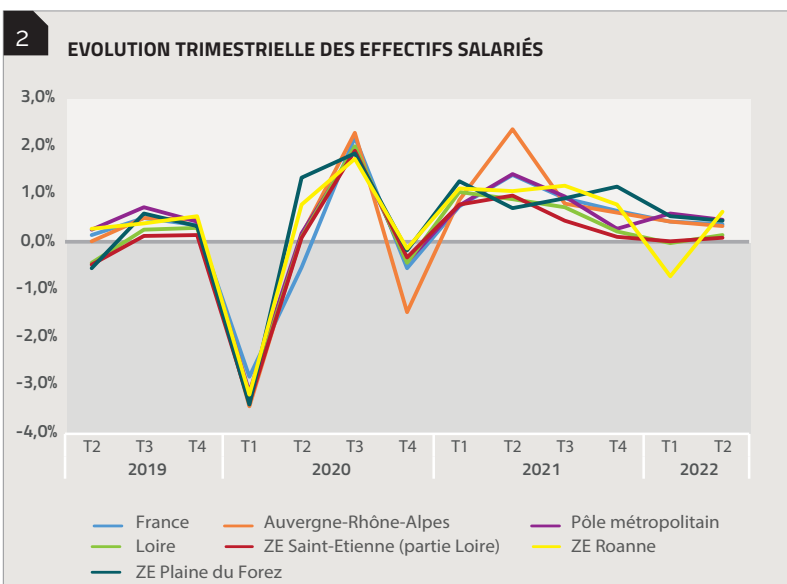
EFFECTIF SALARIÉ, DU SECTEUR PRIVÉ

1	Effectifs 2022 T2 (en nombre)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution trimestrielle (en nombre)	Evolution annuelle (en %)
France	19 143 830	+0,4%	73 010	+2,4%
Auvergne-Rhône-Alpes	2 366 960	+0,3%	7 770	+2,2%
Pôle métropolitain	1 061 770	+0,5%	5 040	+2,3%
Loire	193 810	+0,1%	280	+1,1%
Zone d'emploi de Saint-Étienne	142 190	+0,1%	920	+0,6%
Zone d'emploi de la Plaine du Forez	19 020	+0,5%	90	+3,1%
Zone d'emploi de Roanne	34 690	+0,6%	220	+1,9%

LES EFFECTIFS SALARIÉS PROGRESSENT

Après une stabilisation des effectifs salariés privés ligériens au 1^{er} trimestre 2022 (+ 0,0 %), **la Loire affiche une légère hausse au 2^e trimestre 2022 (+ 0,1 %, soit un gain de 280 postes)** malgré les tensions géopolitiques et les difficultés d'approvisionnement. Comme au trimestre précédent, la croissance des effectifs est un peu plus marquée aux niveaux régional (+ 0,3 %) et national (+ 0,4 %). Les effectifs ligériens affichent une progression de 1,4 % depuis fin 2019, juste avant la crise, soit un gain de 2 650 postes ; ils augmentent de 2,8 % en France.

Au sein du département de la Loire, on observe une croissance des effectifs salariés plus marquée au sein des zones d'emploi du Roannais (+ 0,6 % au 2^e trimestre 2022 par rapport au trimestre précédent) et de la Plaine du Forez (+ 0,5 %) comparativement à celle de Saint-Etienne (+ 0,1 %). Sur un an, c'est la zone d'emploi de la Plaine du Forez qui présente de loin la progression la plus importante (+ 3,1 % contre + 1,9 % dans celle de Roanne et + 0,6 % dans celle de Saint-Etienne). Si les trois territoires avaient été fortement impactés début 2020, la Plaine du Forez et le Roannais ont fait preuve de résilience dans un contexte de ralentissement économique national. Ce constat peut être mis en relation avec une répartition sectorielle qui diffère selon les territoires.

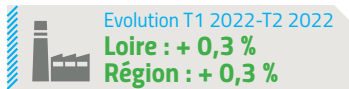


UNE PROGRESSION DES EFFECTIFS SALARIÉS PRIVÉS DANS TOUS LES SECTEURS SAUF DANS L'INTÉRIM

L'INDUSTRIE : LES EFFECTIFS POURSUIVENT LEUR CROISSANCE

Les effectifs salariés ligériens du secteur industriel progressent pour le troisième trimestre consécutif (+ 0,3 %), gagnant 130 postes. Toutefois, ils n'ont pas encore tout à fait retrouvé leur niveau d'avant-crise (- 230 postes) contrairement au Cantal, à la Drôme, à la Savoie, à l'Isère et à la Haute-Loire.

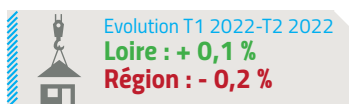
La guerre en Ukraine, déclenchée le 24 février 2022, pèse lourdement sur les prix à la production en lien avec les hausses des prix de l'énergie et des matières premières. Alors que l'industrie du textile, la métallurgie et l'industrie agroalimentaire s'en sortent plutôt bien (respectivement + 80, + 50 et + 40 postes ce dernier trimestre), l'industrie des plastiques et la fabrication de matériel de transport sont en difficulté (- 40 et - 20 postes).



LA CONSTRUCTION : RETOUR À LA HAUSSE DES EFFECTIFS

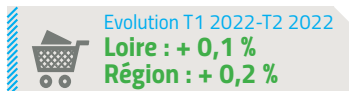
Après une progression sur sept trimestres consécutifs, les effectifs ligériens dédiés à la construction ont perdu quelques emplois au 1^{er} trimestre 2022 (- 10 postes), rompant ainsi avec la tendance en cours. Ils repartent timidement à la hausse au 2^e trimestre 2022, gagnant 10 postes (+ 0,1 %). Sur la même période, les effectifs, qui avaient aussi interrompu leur croissance en région et en France au 1^{er} trimestre 2022, continuent leur baisse (respectivement - 0,2 % et - 0,1 %).

Les effectifs ligériens dédiés à la construction sont largement au-delà de leur niveau d'avant-crise (gain de 920 postes).



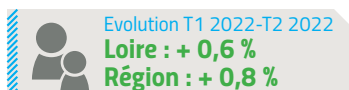
LE COMMERCE : POURSUITE DE LA HAUSSE DES EFFECTIFS

Le secteur du commerce a été particulièrement impacté par les deux confinements de l'année 2020, un peu moins par celui de 2021 qui a été vécu différemment selon la nature du commerce (l'alimentation et l'équipement de la maison se sont maintenus selon l'Insee contrairement à l'habillement). Dans la Loire, les effectifs commerciaux poursuivent leur progression depuis début 2021 même si celle-ci ralentit. Ils gagnent 50 postes au 2^e trimestre 2022, soit une hausse de 0,1 %, proche du niveau régional et national (+ 0,2 %). Le niveau d'avant-crise est largement dépassé (+ 780 postes).



LES SERVICES : POURSUITE DE LA HAUSSE DES EFFECTIFS

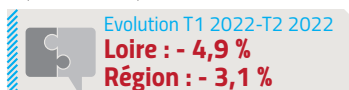
Les services ont connu une évolution très contrastée des effectifs depuis deux ans, les mesures sanitaires les ayant directement impactés pour certains d'entre eux (hébergement-restauration, activités récréatives...). Sur la dernière année, ils ont progressé au 1^{er} trimestre 2021 avant de diminuer au 4^e trimestre 2021 et d'augmenter à nouveau au 1^{er} trimestre 2022. Leur progression se confirme et s'accroît au 2^e trimestre 2022 (gain de 560 postes). Le niveau d'avant-crise est largement dépassé (+ 940 postes). Cette croissance est légèrement en-deçà des niveaux régional et national (+ 0,6 % contre + 0,8 %). Dans la Loire, elle est surtout attribuée aux activités d'ingénierie (+ 180 postes sur le dernier trimestre), à l'hébergement-restauration (+ 160), à la santé / action sociale (+ 150) ainsi que l'information / communication (+ 130).



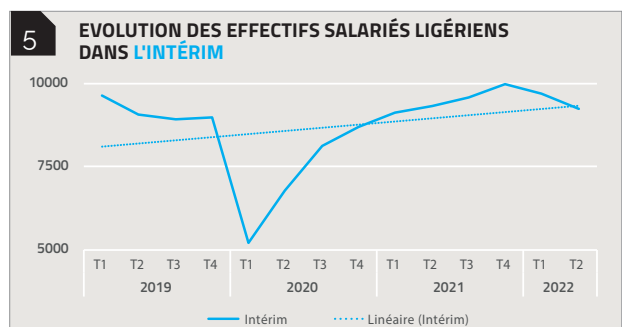
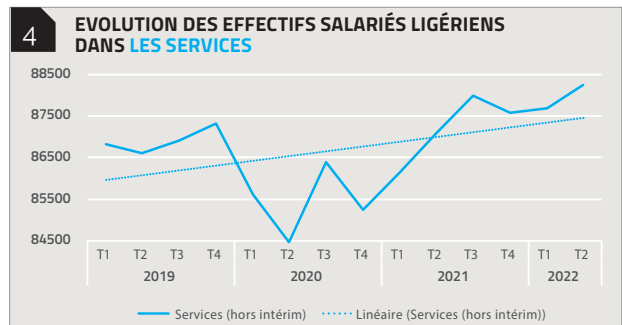
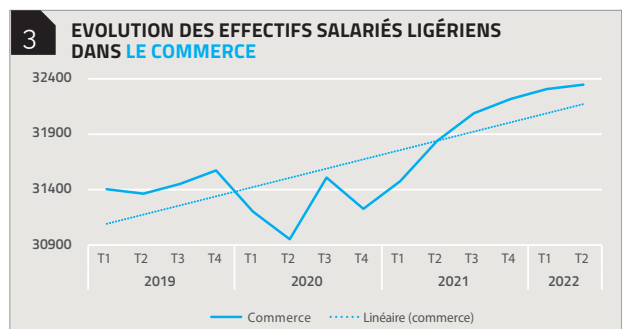
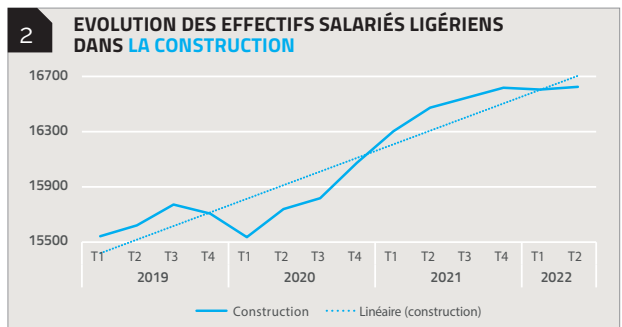
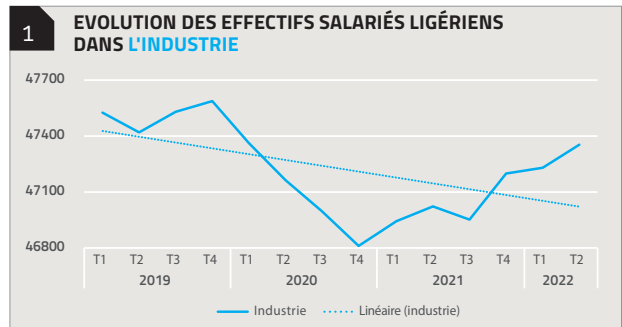
L'INTÉRIM : LES EFFECTIFS CONTINUENT DE BAISSER

Après s'être effondrés au 1^{er} trimestre 2020 (- 42,2 %), les effectifs intérimaires sont repartis très fortement à la hausse au 2^e trimestre (+ 30,7 %). La croissance s'est poursuivie depuis, même si son ampleur s'atténue, jusqu'au 1^{er} trimestre 2022. La diminution se poursuit assez nettement au 2^e trimestre 2022, les effectifs intérimaires perdant 470 postes.

La nécessité de remplacer les nombreux salariés en arrêt maladie du fait de la reprise épidémique a pu stimuler cette forme d'emploi, dont le recours semble à nouveau avoir ralenti à la suite de la reprise de l'activité économique. Les effectifs baissent aussi aux niveaux régional et national mais dans des proportions moins importantes (respectivement - 3,1 % et - 2,5 % contre - 4,9 %).



1, 2, 3, 4 et 5. graphiques : Source : Urssaf-Accoss (données CVS), traitement epures



CHÔMAGE

ET DEMANDEURS D'EMPLOI

UNE BAISSÉ DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LA LOIRE

La diminution du nombre de DEFM de catégorie A, amorcée au 2^e trimestre 2021, se poursuit depuis et ce, dans tous les territoires. Cette tendance a été boostée par la fin du confinement qui a entraîné un élan d'embauches et un retour à l'emploi de secteurs qui avaient été lourdement impactés (dont certains marqués par un poids important de travailleurs saisonniers).

La baisse ligérienne du nombre de DEFM (- 3,6 %) est un peu plus élevée qu'au niveau régional (-2,9 %), elle est moins importante qu'en France (- 6,4 %).

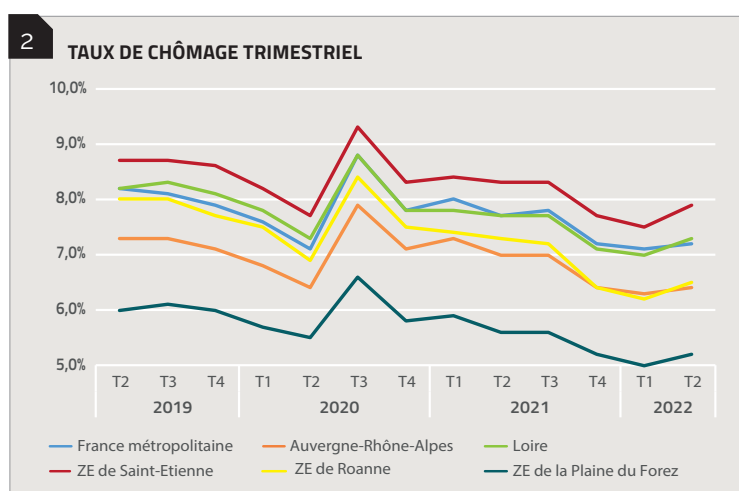
Au 2^e trimestre 2022, la Loire compte près de 29 825 DEFM de catégorie A. Dans la Loire, la diminution du nombre de DEFM est particulièrement forte dans les zones d'emploi de Roanne et Saint-Etienne.

UN TAUX DE CHÔMAGE EN HAUSSE

En baisse continue depuis le 1^{er} trimestre 2021, le taux de chômage ligérien s'est stabilisé au 1^{er} trimestre 2022 atteignant 7,3 % de la population active. Toutefois, il est inférieur de 0,8 point à son niveau d'avant-crise (fin 2019).

Le taux de chômage diffère grandement selon les zones d'emploi de la Loire : alors que le taux de chômage de la zone d'emploi de Roanne (6,5 %) est identique à celui de la région, celui de la Plaine du Forez est largement en-deçà (5,2 %) et celui de la zone d'emploi de Saint-Etienne est plus important (7,9 %). Au sein du Pôle métropolitain, le taux de chômage varie entre 5,4 % dans la zone d'emploi de Villefranche-sur-Saône à 7,9 % dans celle de Saint-Etienne.

1	DEFM 2022 T2 (en nombre)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution trimestrielle (en nombre)	Evolution annuelle (en %)
France	2 763 849	-6,4%	-189 985	-13,6%
Auvergne-Rhône-Alpes	313 046	-2,9%	-9 434	-13,9%
Pôle métropolitain	125 649	-3,3%	-4 273	-14,1%
Loire	29 825	-3,6%	-1 104	-12,5%
Zone d'emploi de Roanne	4 663	-3,0%	-145	-14,0%
Zone d'emploi de la Plaine du Forez	2 503	-0,5%	-13	-12,2%
Zone d'emploi de Saint-Etienne	22 632	-3,8%	-888	-12,2%



Evolution T1 2022 - T2 2022

Loire : + 0,3 point
Région : + 0,1 point

1. tableau : Source : STMAT (données brutes), traitement epures
2. graphique : Source : INSEE (données CVS), traitement epures

GLOSSAIRE :

ACOSS : Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale

CVS : Corrigé des Variations Saisonnières

DEFM : Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

SMPT : Salaire Moyen Par Tête

T : Trimestre

URSSAF : Union de Recouvrement pour la Sécurité Sociale et les Allocations Familiales

ZE : Zone d'Emploi

n°24
2^E TRIMESTRE 2022

TABLEAU DE BORD TRIMESTRIEL

LES PARTENAIRES :

Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale ; Chambre de Commerce et d'Industrie LYON METROPOLE Saint-Etienne ; Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Loire ; Communauté d'Agglomération Loire Forez ; Emplois Loire Observatoire ; Département de la Loire ; Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités – Antenne de la Loire ; Forez-Est ; Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques ; Pôle Emploi de la Loire ; Pôle métropolitain ; Saint-Etienne Métropole ; Schéma de COhérence Territoriale du Sud Loire ; Union de Recouvrement des cotisations de la Sécurité Sociale et d'allocations Familiales – Antenne Loire ; Université de Saint-Etienne.

MÉTHODOLOGIE ET SOURCES.

Le champ du secteur privé **Across-Urssaf** couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande, la santé non marchande, l'emploi par les ménages de salariés à domicile et les salariés relevant du régime agricole. L'emploi salarié privé et la masse salariale sont renseignés dans les bordereaux de cotisations, substitués depuis mars 2015, par les déclarations sociales nominatives (DSN).

- **Effectif salarié** : nombre de salariés de l'établissement ayant un contrat en cours le dernier jour de la période. Tous les salariés, à temps complet ou à temps partiel, comptent pour un, indépendamment de la durée du travail. Cet effectif est mesuré chaque trimestre.

- **Salaires Moyens Par tête du trimestre** : rapport entre la masse salariale du trimestre et l'effectif moyen observé sur le trimestre.

- **Masse salariale** : montant total des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales. Elle correspond au salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature.

Les données sont provisoires pour le trimestre étudié et sont désaisonnalisées pour corriger notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Pour ces raisons, les données peuvent être légèrement révisées sur les périodes antérieures, essentiellement sur le trimestre précédent. De plus, la mise en œuvre progressive de la DSN, ainsi que la refonte de la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés associée, conduit aussi à des révisions durant la phase de montée en charge.

Les données relatives à l'emploi et à la masse salariale n'étant pas disponibles à un niveau plus fin que la zone d'emploi dès lors qu'elles sont trimestrielles, les traitements à l'échelle du Pôle métropolitain correspondent au cumul des zones d'emploi de Saint-Etienne (partie ligérienne), Bourgoin-Jallieu, Vienne-Annonay, Villefranche-sur-Saône et Lyon.

Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois : personnes inscrites à **Pôle emploi** et ayant une demande au cours du dernier jour du mois et tenues de faire les actes positifs de recherche d'emploi. Catégorie A : DEFM n'ayant exercé aucune activité au cours du mois. Les traitements à l'échelle du Pôle métropolitain sont réalisés selon la même méthode que pour les données précédentes.

Taux de chômage localisé : rapport entre le nombre de chômeurs (Pôle emploi) à la population active estimée (à partir du dispositif d'estimations d'emploi localisées de l'INSEE). Le taux de chômage localisé est calculé par **l'INSEE**. Le taux de chômage n'est disponible qu'à l'échelle globale de la zone d'emploi. A titre indicatif, concernant la zone d'emploi de Saint-Etienne, il ne prend pas seulement en compte les communes ligériennes.

Score MORE : indicateur de la santé financière d'une entreprise développé par **Mode Finance** et accessible sur la base Diane+. Le score évalue la solvabilité des entreprises et classe les entreprises en fonction de leur capacité à respecter leurs engagements financiers. L'évaluation MORE est calculée à l'aide d'un modèle qui intègre les données financières de l'entreprise (rentabilité, liquidité, solvabilité, taux de couverture des intérêts, performance). Toutes les entreprises ayant publié leurs comptes pour l'année 2020 sont concernées.

Epures, l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise anime, pour le compte de ses partenaires, un observatoire de l'économie, restitué dans les dynamiques régionales et nationales.



epures
Agence d'urbanisme de la région stéphanoise

46 rue de la télématique
CS 40801
42952 Saint-Etienne cedex 1
tél : 04 77 92 84 00
fax : 04 77 92 84 09
mail : epures@epures.com
web : www.epures.com